

Présenté par  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS  
ORGANISMES - NOVEMBRE 2024**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	6
<a href="#">ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	8
<a href="#">Annexe 1 - EPAFrance</a> .....	9
<a href="#">Annexe 2 - CRIPS</a> .....	11
<a href="#">Annexe 3 - Chambre d'agriculture IDF</a> .....	13
<a href="#">Annexe 4a - GenoTher</a> .....	15
<a href="#">Annexe 4b - UVSQ</a> .....	17
<a href="#">Annexe 5 - Remplacements</a> .....	19

# EXPOSÉ DES MOTIFS

## 1. Secteur Logement, Aménagement durable du territoire et SDRIF-E

### Conseil d'administration d'EPAFrance

En application des dispositions des articles 1 et 2, 8 et 11 du décret n° 87-191 du 24 mars 1987 modifié portant création de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « EPAFrance », celui-ci était initialement chargé de procéder sur le territoire de six communes de la Seine-et-Marne à toutes opérations d'aménagement, notamment en vue de la réalisation d'un parc de loisirs et de sa périphérie, ainsi que du projet Villages Nature. L'EPIC agit aujourd'hui pour son compte, celui de l'État ou des collectivités territoriales, réunissant promoteurs et investisseurs pour réaliser les programmes nécessaires au développement du territoire, sur des fonciers sécurisés. Il contribue également à y attirer de nouvelles entreprises et à animer un écosystème favorable à l'innovation.

La Région Île-de-France siège au conseil d'administration d'EPAFrance à raison d'un conseiller régional désigné pour trois ans.

La désignation au sein de cet organisme ayant été adoptée par délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la région de cet organisme.

Il convient donc de procéder à la désignation, pour un mandat de trois ans, d'un représentant au scrutin majoritaire à deux tours.

## 2. Secteur Solidarités, santé et famille

### Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, le CRIPS a pour objet, dans le respect et la promotion de l'équité territoriale, de créer, mettre en œuvre, appuyer, et relayer des actions de prévention, d'information, d'accompagnement, de soutien et de recherche dans les domaines de la lutte contre le sida et de la prévention santé jeunesse. Il agit plus particulièrement dans les domaines de la vie affective et sexuelle, la contraception, les addictions, le bien-être, la santé mentale et la prévention du suicide, ainsi que la lutte contre les discriminations. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes définis par l'État et la région Île-de-France.

En application des dispositions des articles 5, 9 et 11 des statuts du CRIPS modifiés en 2022, la Région siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration à raison de huit conseillers régionaux désignés pour la mandature régionale. Siège également, uniquement à l'assemblée générale, le président de la commission du Conseil régional d'Île-de-France en charge de la compétence « santé » ou son représentant

Par délibération n° 2024-039 du 26 septembre 2024, huit conseillers régionaux ont été désignés à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Or, la présidente de la commission « santé » faisant partie de ces représentants alors qu'elle siégeait de droit au conseil d'administration, un siège à l'assemblée générale et au conseil d'administration reste à pourvoir.

Il convient donc de procéder à la désignation, au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne, d'un représentant qui siègera à la fois à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

## 3. Secteur Agriculture et Alimentation

## **Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France**

En application du décret n°2024-817 du 8 juillet 2024 relatif à la composition des chambres d'agriculture et de l'article R.512-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, modifié par le décret précité, la Région Île-de-France siège aux sessions de la chambre régionale d'agriculture avec voix consultative à raison d'un représentant élu pour la mandature régionale.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant au scrutin majoritaire à deux tours.

### **4. Secteur Recherche et Enseignement supérieur**

#### **Association GenoTher**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, GenoTher a pour mission de favoriser le développement de la filière française de thérapie génique et de créer un cluster d'envergure internationale, couvrant l'ensemble des aspects de la recherche à l'industrialisation, la production, la mise à disposition des traitements aux patients, la création de valeur économique, la création et le développement d'entreprises ainsi que le développement de formations répondant aux besoins du domaine des thérapies géniques.

Par délibération n° CP 2024-325 du 15 novembre 2024, la Région a adhéré à l'association.

En application des dispositions des articles 6 et 11.2 des statuts de GenoTher signés en avril 2024, la Région est un membre actif de l'association et siège à raison d'un représentant et de son suppléant, pour une durée de cinq ans.

Il convient donc de procéder à la désignation, pour une durée de cinq ans, d'un représentant et de son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours.

#### **Conseil d'administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)**

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, les universités sont gérées de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. Pluridisciplinaires afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant notamment à l'exercice d'une profession, elles définissent leur politique de formation, d'aide à l'insertion professionnelle, de recherche et de documentation dans le cadre de la réglementation nationale et dans le respect de leurs engagements contractuels.

En application des dispositions des articles L712-3, L719-1 et D719-42, 45 et 46 du code de l'éducation, la région Île-de-France, personnalité extérieure, siège aux conseils d'administration des universités à raison d'un conseiller régional minimum. Les statuts de chaque EPCSCP définissent les autres instances dans lesquelles peuvent également être appelées à siéger les personnalités extérieures, le nombre de représentants membres des assemblées délibérantes pour les collectivités territoriales et leur suppléant qui doit être du même sexe, ainsi que la durée du mandat de ces derniers qui ne peut toutefois excéder quatre ans.

Par courrier du 2 octobre 2024, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a demandé à la Région de procéder au renouvellement de son représentant ainsi qu'à la désignation d'un suppléant de même sexe, conformément à l'article 23 des statuts de l'université modifiés en 2020.

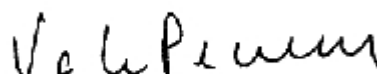
Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant de même sexe au scrutin majoritaire à deux tours.

### **5. Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes**

En application des articles L.4132-14 et 22 du code général des collectivités territoriales, et des articles 34 à 36 du règlement intérieur du conseil régional, il pourra être procédé à tous remplacements de représentants de la collectivité dans les organismes où celle-ci siège. Le cas échéant et selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale, la liste de ces remplacements sera annexée à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 26 NOVEMBRE 2024

### DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - NOVEMBRE 2024

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** le code du travail ;

**VU** la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 ;

**VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

**VU** le décret n° 87-191 du 24 mars 1987 modifié portant création de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « EPAFrance » ;

**VU** le décret n°2024-817 du 8 juillet 2024 relatif à la composition des chambres d'agriculture ;

**VU** la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 relative à la désignation et au remplacement des représentants du Conseil régional ;

**VU** la délibération n° CP 2024-325 du 15 novembre 2024 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de « La science pour tous » ;

**VU** la délibération n° CR 2024-039 du 26 septembre 2024 portant sur la désignation et le remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes ;

**VU** les statuts Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) modifiés en 2019 ;

**VU** les statuts de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines modifiés en 2020 ;

**VU** les statuts de l'association GenoTher signés en avril 2024 ;

**VU** le rapport n°CR 2024-053 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

#### **Article 1 : Secteur Logement, Aménagement durable du territoire et SDRIF-E**

Désigne au **conseil d'administration d'EPAFrance**, pour un mandat de trois ans : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

#### **Article 2 : Secteur Solidarités, santé et famille**

Désigne au **Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS)** : un représentant qui siégera à la fois à l'assemblée générale et au conseil d'administration au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne, tel que figurant en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3 : Secteur Agriculture et Alimentation**

Désigne à la **Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France** : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 3 à la présente délibération.

**Article 4 : Secteur Recherche et Enseignement supérieur**

Désigne à l'**association GenoTher**, pour un mandat de cinq ans : un représentant et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours, tels que figurant en annexe 4a à la présente délibération.

Désigne au **conseil d'administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)** : un représentant et son suppléant de même sexe au scrutin majoritaire à deux tours, tels que figurant en annexe 4b à la présente délibération.

**Article 5 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes**

Procède aux remplacements figurant en annexe 5 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION**



## **Annexe 1 - EPAFrance**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°1.*

**Conseil d'administration d'EPAFrance**

Désigne un représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

## **Annexe 2 - CRIPS**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°2.*

**Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS)**

Désigne un représentant au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

M.

## **Annexe 3 - Chambre d'agriculture IDF**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°3.*

**Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France**

Désigne un représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

## **Annexe 4a - GenoTher**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°4a.*

**Association GenoTher**

Désigne un représentant et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. (titulaire)

M. (suppléant)



## **Annexe 4b - UVSQ**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°4b.*

**Conseil d'administration de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)**

Désigne un représentant et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. (titulaire)

M. (suppléant de même sexe)

## **Annexe 5 - Remplacements**

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°5.

**BULLETIN DE VOTE N°5**  
**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS**  
**DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES**

**SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

**RAPPORT CR 2024-053**

**DÉMISSIONS**

**CANDIDATURES**

***EPA Paris-Saclay (EPAPS)***

Othman NASROU (IDFR)	Titulaire	
----------------------	-----------	--

***Commission consultative (CCE) de l'aérodrome de Lognes – Emerainville***

Angela PASCOA DOS SANTOS (IDFR)	Titulaire	
Nathalie TORTRAT (IDFR)	Suppléante	

***Commission consultative (CCE) de l'aérodrome de Chelles – Le Pin***

Thi Hong Chau VAN (IDFR)	Titulaire	
Vincent BEDU (UDI)	Suppléant	

***Société d'économie mixte (SEM) Île-de-France loisirs***

Sylvie PIGANEAU (IDFR)	Titulaire	
------------------------	-----------	--

***CA du CROUS de Versailles***

Othman NASROU (IDFR)	Titulaire	
----------------------	-----------	--

***CA de l'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF)***

Othman NASROU (IDFR)	Titulaire	
----------------------	-----------	--

***Fondation Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC)***

Othman NASROU (IDFR)	Titulaire	
----------------------	-----------	--